

## BARRAGE DE FRANCHEVILLE

### SAGYRC - ATELIER YZERON N°3 DU 9 JUIN 2016

#### Compte-rendu

---

#### **1. Le barrage de Francheville dans son environnement naturel : présentation de la politique « Projets Nature » de la Métropole**

Cette politique est l'un des dispositifs gérés conjointement par la Métropole et les communes pour préserver et valoriser la « trame verte », réseau d'espaces naturels peu ou pas bâtis identifiés par le SCOT et le PLU. La Métropole se voit transférer progressivement certaines compétences relatives à ces espaces (comme les itinéraires de randonnée), mais elle ne souhaite pas se substituer systématiquement aux communes.

Un « projet Nature » est un plan de gestion et de valorisation à travers lequel divers partenaires (communes, conseil général, ONF, chambre d'agriculture, fédérations de chasseurs et pêcheurs, associations, agriculteurs...) définissent et engagent un programme d'actions. L'Yzeron fait l'objet de 2 projets Nature, en amont et en aval de son cours.

Lorsqu'un projet d'aménagement, comme celui du barrage de Francheville, est envisagé sur le périmètre d'un projet Nature, il revient aux porteurs du projet Nature d'interpeller le maître d'ouvrage afin qu'il intègre à son projet les enjeux du projet Nature pour préserver la richesse naturelle. La réalisation de ce projet d'aménagement peut également constituer une opportunité pour tirer davantage parti de cette richesse.

#### **Questions des participants à l'atelier :**

##### ***Quels enjeux le vallon de la Roussille a-t-il dans le cadre du projet Nature ?***

Réponse : préserver la continuité écologique, maintenir les itinéraires de randonnée.

***« Projet » et « nature » ne sont-ils pas deux termes ambivalents ? La nature n'a pas de projet, elle se développe.***

Réponse : La philosophie relative aux espaces naturels a connu une évolution vers la fin des années 90.

Jusqu'à-là, les espaces naturels étaient perçus comme des réserves à bâtir. Depuis, on les considère comme des espaces qui pourraient présenter davantage d'attrait environnemental à travers des projets, sans pour autant sanctuariser l'espace.

***S'agissant de la continuité des cheminements, comment articuler les enjeux et les besoins du SAGYRC et ceux du SCOT ?***

Réponse : Qui dit continuité ne signifie pas « ligne droite », ni un accès à tous les modes de déplacement. Il faut en outre tenir compte de questions de propriété privée. La vocation du SAGYRC concerne le lit de la rivière ; quant au SCOT, il prévoit des voies vertes sur les vallons. Quand le SAGYRC est en limite de compétence, il passe le relais à la Métropole.

*Question : Au nom des enjeux de préservation d'un espace naturel, la Métropole pourrait-elle s'opposer au projet de barrage à Francheville ?*

Réponse : Non, car la préservation des personnes constitue un objectif prioritaire, avant celle de l'espace naturel. La Métropole considère cet ouvrage nécessaire, mais dans le cadre des projets Nature, elle veille à leur intégration environnementale.

**2. Les orientations d'insertion paysagère envisagées par le maître d'ouvrage**

(cf. exposé et support de présentation)

***Pourquoi tracer un itinéraire Bel Air-Francheville à travers le vallon ? Est-ce pour favoriser le commerce local ?***

Réponse : Ce tracé répond à la demande formulée par plusieurs participants lors des ateliers précédents, en vue de favoriser la mobilité à pied entre Bel Air et le quartier de la mairie, sachant que l'accès à vélo à Francheville-le-Haut est rendu délicat par l'importance de la rampe de la voirie existante. L'itinéraire projeté aurait une rampe de 12% (pour information : 16% pour la route qui longe le vallon côté Bel Air, idem chemin de Chalon).

***Pourquoi ce cheminement ne passe-t-il pas par la crête du barrage ?***

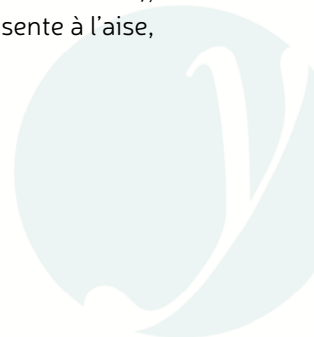
Réponse : Il y a une contrainte liée à la configuration technique de l'ouvrage, notamment côté déversoir. En revanche, on pourrait imaginer un accès à la crête depuis le chemin, par un escalier en cul-de-sac.

***Et pourquoi pas un cheminement en biais ?***

Réponse : il faudrait concilier ce chemin avec des paliers, ce qui nécessiterait davantage d'enrochement. Une esquisse de chemin en lacets avait été dessinée en 2007. Depuis, il a été décidé de végétaliser l'ouvrage, de créer des terrasses horizontales, ce qui ne rend plus, possible un tracé en lacets.

***La largeur évoquée pour ce chemin est de l'ordre de 3m à 3,50m : est-ce compatible avec l'esprit d'un projet Nature ? On serait plutôt dans celui d'une autoroute !***

Réponse : Les replats de l'ouvrage mesurent 3,50m, ils permettent donc différentes largeurs de cheminement. Il faut pouvoir se promener en famille, se croiser à pied, à vélo (donc 2 fois 1,50m minimum), et offrir des conditions de parcours confortable entre les deux quartiers. Il faut aussi qu'on s'y sente à l'aise,



en sécurité, compte tenu de la hauteur. Le parcours à vocation plus naturelle sera davantage celui du fond de vallon, longitudinal. Ce chemin sera interdit aux cyclos motorisés.

***Le déversoir a des dimensions importantes. Comment en atténuer l'effet visuel et l'impact environnemental ?***

Réponse : Sa conception évolue pour tenir compte de cela. On envisage désormais de le décaler vers la colline et de le « poser » dessus en réalisant un décaissement. Plusieurs mesures complémentaires sont à l'étude : faire passer le chemin Bel Air/Francheville le Haut par-dessus, via une passerelle ; végétaliser les côtés du déversoir, végétaliser dessous et créer un premier plan visuel attractif ; éloigner le tracé du chemin longitudinal, etc.

***Comment empêcher les tags sur le déversoir ?***

Réponse : différents moyens sont à étudier, comme une peinture à base de titane, ou une granulométrie du matériau le rendant impropre à la tenue de la peinture des bombes utilisées pour taguer.

